



# Guide pratique du salarié

L'ADEME et la région Pays de la Loire, vous invitent à participer à la sixième édition du Défi Mobilité qui se déroulera du 15 au 21 avril 2024

Le Défi Mobilité est un événement collectif et convivial qui offre la possibilité aux établissements professionnels qui le souhaitent de repenser la mobilité de leurs salariés sur les trajets domicile-travail. L'objectif est simple, mobiliser un maximum de collaborateurs pour leur faire (re)découvrir les modes de déplacement écomobile.

Vélo, marche, covoiturage, transports en commun ou encore roller, tout est possible !

## Qu'est-ce que le Défi Mobilité et pourquoi y participer ?

Durant le défi, c'est la mobilisation des salariés et des établissements qui est mise en avant. Pour remporter le défi, **il faut faire partie de l'établissement avec le taux de participation le plus important.**

Le défi est à la carte, vous choisissez votre mode de déplacement écomobile et les jours où vous souhaitez participer au défi (entre le 15 et le 21 avril 2024).

En utilisant des modes de déplacement écomobile, **je répons aussi à des enjeux économiques, environnementaux, de santé et de bien-être au travail.**

## Comment je participe ?

### 1. Je m'inscris au défi



Si mon établissement est inscrit, je me rends sur la page "Je m'inscris au défi mobilité entreprise" muni de mon **code établissement unique** et je déclare mes intentions de déplacement durant la semaine du défi. Le code établissement est fourni par mon référent professionnel et il doit figurer sur les affiches et flyers distribués. Il permet de rattacher ma participation à mon établissement.

Si mon établissement n'est pas inscrit, **je contacte la direction pour leur proposer de prendre part à l'événement** et je peux me porter volontaire comme référent de l'établissement.

## 2. Je fais vivre le défi



### J'organise, je participe, je communique.

- En amont et durant le défi, **j'expérimente les animations** proposées par mon établissement.
- Si je souhaite aller plus loin dans ma démarche d'investissement personnel, je peux me porter volontaire comme « ambassadeur mobilité » ou volontaire pour **l'organisation des animations**.

## 3. Je relève le défi



- C'est la semaine où tout se joue ! Je réalise les trajets en mode écomobile que j'ai déclarés lors de mon inscription.
- Vélo, covoiturage, marche, roller ou transports en commun, **je me suis organisé, je suis prêt**.
- Si je suis déjà en mode écomobile, je poursuis mes efforts et je partage mon expérience.

### Chaque déplacement compte !

## 4. Je confirme/modifie ma participation



Une fois le défi terminé, je confirme mes déplacements sur le site du défi. Si le trajet que j'ai déclaré ne correspond pas au trajet que j'ai réellement effectué, j'ai la possibilité de le modifier. Attention, il y a une date limite pour modifier. **Seuls les trajets réellement effectués et validés seront comptabilisés.**

# Pour aller plus loin

### La convivialité à l'honneur

Le Défi Mobilité est avant tout, un événement convivial et collectif ! La joie et la bonne humeur sont des éléments essentiels au défi. **Je propose à mon référent établissement** des temps de partage avec les participants : pique-nique, échange, concours photos ... Je laisse parler mon imagination et mon audace.

**Contactez votre référent établissement, aidez-le dans la mobilisation des salariés de votre entreprise et faites de cette semaine, un moment convivial, d'échange et de partage.**